

RÉSUMÉ MODALITÉS DE L'APPEL À CANDIDATURE POUR LES PRIX TRANSEFIMERS MED POUR L'ÉCHANGE ENTRE LES FESTIVALS DE CRÉATION ARTISTIQUE 2020-2021

Transefimers^{-MED}
relier les cultures

INTRODUCTION

Le Consorci Transversal Xarxa d'Activitats Culturals, en collaboration avec l'association La insòlita et l'association Champ Libre, participent au projet TRANSEFIMER MED, un projet eurorégional auquel participent six festivals d'art éphémère (installations artistiques temporelles: d'architecture, d'illumination, visuels, d'art urbain, etc) de la Catalogne, des Iles Baléares et de l'Occitanie, qui ont lieu dans l'espace public et qui cherchent à revaloriser le patrimoine culturel à travers la création contemporaine.

Les six festivals qui participent au projet sont *A Cel Obert* de Tortosa, *Jardins de Llum* de Manresa, *Lluèrnia* d'Olot et la *Mostra d'Art Urbà* de Granollers, qui participent à travers le Consorci Transversal, le *Festival Insòlit* de Palma de Mallorca, qui participe à travers l'associacion La Insòlita, et le *Festival des Architectures Vives* de Montpellier, qui participe à travers l'association Champ Libre.

Le projet mise sur l'art contemporain et promeut sa présence sur l'ensemble du territoire. Il développe des projets en réseau, revendique la valeur sociale de la culture et du patrimoine culturel et génère des échanges dynamiques entre les différentes zones de création artistique.

Afin de sélectionner les équipes artistiques qui participeront au projet, l'ensemble des associés du projet lancent un appel commun à candidature. Comme l'appel à candidature du Festival *A Cel Obert* de Tortosa établit dans ses modalités que le meilleur projet qui sera choisi par le jury réalisera un projet dans un autre festival financé par la Xarxa Transversal, le créateur / l'équipe qui participera au projet TRANSEFIMERS MED issu de *A Cel Obert* sera déjà considéré comme sélectionné et le jury de ces modalités devra seulement désigner l'autre festival auquel il participera.

Transefimers MED est un projet avec le soutien de l'Eurorégion Pyrénées Méditerranée, dans le cadre de l'appel à projets Culture 2019

OBJECTIF DE L'APPEL À CANDIDATURE

L'objectif de l'appel à candidature est de sélectionner cinq créateurs/créatrices ou équipes artistiques afin de participer avec une création artistique, qui inclura la réalisation d'un atelier dans un autre festival du partenariat.

Le **CALENDRIER** prévu de réalisation des festivals est le suivant:

- Octobre - novembre 2020: *Lluernia* à Olot
- Février 2021: *Jardins De Llum* à Manresa
- Mai 2021: *Mostra d'Art Urbà* à Granollers
- Juin del 2021: *Festival des Architectures Vives* à Montpellier
- Juillet 2021: *Festival Insòlit* à Palma de Mallorca
- Octobre 2021: *A Cel Obert* à Tortosa

Les organisateurs des festivals pourront modifier ce calendrier en fonction de la situation sanitaire liée au Covid-19.

DESTINATAIRES

Pourront se présenter tous les créateurs/créatrices qui auront participé à une des deux dernières éditions des festivals du partenariat (excepté *A Cel Obert*).

Peuvent se présenter à cet appel à candidature:

- Personnes physiques de plus de 18 ans.
- Personnes morales.
- Collectifs professionnels ou équipes artistiques en provenance du monde entier.

Dans le cas des collectifs professionnels/équipes artistiques, il faudra désigner un seul représentant qui agira au nom de l'équipe pendant tout le processus, il sera l'interlocuteur et si l'équipe est gagnante il encaissera le prix.

CANDIDATURES

Les candidatures doivent être envoyées par courrier électronique **aux deux adresses suivantes** : lcuenca@txac.cat et coordinació@txac.cat , en y joignant les documents suivants :

1. **Formulaire de candidature selon le modèle de l'Annexe 1**, disponible sur le site de la Xarxa Transversal www.txac.cat, dûment rempli et signé

(manuellement ou digitalement) par le/la créateur/créatrice ou le représentant selon le cas.

2. **Déclaration responsable selon le modèle de l'Annexe 2**, disponible sur le site de la Xarxa Transversal www.txac.cat, dûment rempli et signé (manuellement ou digitalement) par le créateur/créatrice ou le représentant selon le cas.
3. **Curriculum (de tous les membres s'il s'agit d'une équipe artistique) qui doit contenir:**
 - a) Curriculum graphique ou portfolio (un seul document pdf en format DINA3 horizontal, 10 pages maximum et d'une taille maximale de 100MB).
 - b) Curriculum Vitae (un seul document pdf, en format A4 vertical et de trois pages maximum) en incluant le parcours professionnel (oeuvres, publications, concours, prix ...) et en faisant référence à des propositions ou à des oeuvres similaires à l'objet du concours.
 - c) Document explicatif de l'expérience dans l'animation d'ateliers, de colloques ou autre(s) (un seul document DINA4 vertical de maximum 5 pages et 100Mb).

DELAI DE PARTICIPATION

Les demandes pourront être réalisées en remplissant ce formulaire jusqu'au 22 juillet 2020 à 23h.

JURY

Le jury est chargé de la sélection des cinq créateurs/créatrices ou équipes artistiques et il sélectionnera un/une créateur/créatrice ou une équipe artistique ayant participé à chacun des festivals du partenariat.

Le jury décidera également du festival d'accueil auquel participeront chacun des cinq sélectionnés, en plus de l'artiste choisi auparavant de *A Cel Obert*.

Le jury sera composé de :

- Un membre de l'équipe organisatrice de chacun des festivals qui participent au projet: *A Cel Obert* de Tortosa, *Jardins de Llum* de Manresa, *Lluèrnia* d'Olot, la

Mostra d'Art Urbà de Granollers, Festival Insòlit de Palma de Mallorca et Festival des Architectures Vives de Montpellier, avec le droit de parole et le droit de vote.

- Deux membres de l'équipe technique du Consorci Transversal Xarxa d'activitats Culturals, avec le droit de parole mais sans le droit de vote, l'un d'eux occupant la fonction de secrétaire du jury.

CRITÈRES DE SELECTION

La sélection se fera par le biais de la procédure compétitive et en accord avec les principes de publicité, transparence, objectivité, égalité, et non discrimination.

La sélection se fera en évaluant les documents présentés, comme expliqué dans les modalités.

ANNONCE DES GAGNANTS

Les cinq créateurs/créatrices ou les équipes artistiques sélectionnés, ainsi que les festivals auxquels ils participeront, seront publiés sur le site www.txac.cat le 31 de juillet 2020, avant 18h.

PRIX

Les six créateurs/créatrices ou équipes artistiques qui participeront au projet recevront un prix de 1800 euros, sur lesquels vont être appliquées les retenues conformément à la réglementation fiscale, afin de :

- Réaliser une création artistique qui sera exposée dans l'un des festivals du partenariat :

Durant le projet, chaque festival accueillera un artiste issu de l'un des autres festivals. Ce créateur/cette créatrice réalisera une installation, une nouvelle création artistique en accord avec les caractéristiques et la thématique du festival d'accueil.

La dotation économique relative à la création artistique est de 1000 euros, dont 600 euros devront être destinés au matériaux.

- Réaliser un atelier avec des collectifs locaux :

Le créateur/la créatrice accueilli/e par chaque festival sera dans la ville pendant les jours précédant l'événement, afin de réaliser des ateliers, des colloques ou des collaborations

directes avec la population locale, en tant que formateur o diffuseur de son oeuvre, et en impliquant les citoyens dans le processus de création artistique.

La dotation économique relative aux ateliers est de 800 euros, dont 300 euros seront destinés aux matériaux.

Les frais de transport, la nourriture et le logement sont pris en charge par l'organisation des festivals, selon ce qui est spécifié dans les modalités.

DELAI DE PAIEMENT

Le paiement du prix de 1800 euros s'effectuera de la façon suivante :

- 50% un mois avant la réalisation du festival où interviendra le créateur/la créatrice ou l'équipe artistique
- 50% une fois le travail finalisé et le festival affecté

Le délai de paiement correspondant à la dotation économique pour les frais de mobilité sera convenu dans chaque cas entre le créateur ou l'équipe et l'organisateur du festival d'accueil.

OBLIGATIONS DES GAGNANTS

1. Présenter la documentation relative à votre proposition de création artistique et d'atelier dans le festival d'accueil indiqué par le jury dans le délai établi par les organisateurs de chaque festival. Cette documentation doit inclure:
 - a) Description de la proposition de création artistique qui consistera en une création, conforme aux caractéristiques et à la thématique du festival d'accueil, en incluant sa faisabilité technique et économique et en précisant le coût de production et d'installation, en tenant compte du montant du prix et des frais estimés pour les matériaux.
 - b) Description de la proposition d'atelier ou de l'activité à réaliser avec un collectif local, en incluant sa faisabilité technique et économique et en précisant les frais, en tenant compte du montant du prix et des dépenses estimées pour les matériaux.

Les organisateurs des festivals se réservent le droit de ne pas accepter la proposition de la création artistique et de l'atelier. Ce fait peut entraîner la révocation intégrale du prix.

2. Réaliser la création artistique proposée qui sera exposée dans l'un des six festivals, décidé par le jury.

3. Réaliser un atelier avec un collectif local.

Le créateur/la créatrice accueilli/e par chaque festival sera dans la ville pendant les jours précédant l'événement, afin de réaliser des ateliers, des colloques ou des collaborations directes avec la population locale, en tant que formateur o diffuseur de son oeuvre, et en impliquant les citoyens dans le processus de création artistique.

4. Se charger de la production, de l'installation et du démontage des installations. Les interventions construites devront cohabiter avec les usages habituels des espaces pendant la durée du montage, du festival et du démontage.

5. Les créateurs/les créatrices ou les équipes artistiques seront responsables de l'exécution de leur projet qui sera exposé pendant la durée du festival. Les propositions doivent être conçues afin que leur montage et leur démontage puisse être réalisés dans la limite des jours fixés et avec les moyens économiques décrits. Les interventions devront être construites à partir de matériaux non périssables, capables de supporter les intempéries climatiques. Leurs auteurs seront responsables de garantir la non détérioration de l'oeuvre pendant la durée du festival.

NOTE:

La participation des candidats certifie l'acceptation des modalités.

Vous pouvez consulter les modalités complètes sur le site de:

Xarxa Transversal www.txac.cat,

Festival Insòlit www.insolitifestival.com

Festival des Architecture Vives www.festivaldesarchitecturesvives.com

Les doutes et les consultations relatives à cet appel à candidature doivent être traités par courrier électronique **aux deux adresses suivantes** : lucenca@txac.cat et coordinació@txac.cat